

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia Olivier

N° 206018-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 45-2024/RAP-COM

RAPPORT
de la commission de la santé et de l'action sociale (SAS)
du mercredi 9 octobre 2024

Le **mercredi 9 octobre 2024 à 10 heures 03**, la commission de la santé et de l'action sociale (SAS) s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine Jalabert, doyenne d'âge, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 173754-2024/2-ACTS** : Projet de délibération relative à l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt public « Système d'information santé social ».

Présents :

Mme Inès Kouathé, Mme Nadine Jalabert, M. Vaimu'a Muliava et Mme Christiane Verger.

Absents :

M. Philippe Dunoyer, Mme Muriel Malfar-Pauga et Mme Aniseta Tufele.

Procuration* :

M. Julien Tran Ap donne procuration à Mme Christiane Verger.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Emmanuelle Khac, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Françoise Suve.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Claire Barancourt, directrice adjointe du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Jean-Philippe Dinh, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative par intérim (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sociale et de la santé (DPASS) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Bastian Morvan, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
Mme Mélyssa Julia, directrice adjointe des ressources humaines (DRH) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Déborah Poëdi, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Mathéa Rossignol, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
Mme Stéphanie Siaga, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI).

Participait également à la séance en sa qualité d'intervenant extérieur :

M. Frédéric Dosch, directeur d'exploitation du groupement d'intérêt public « Système d'information santé social ».

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 173754-2024/2-ACTS** : Projet de délibération relative à l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt public « Système d'information santé social ».

Par arrêté du 22 juin 2022 dont copie ci-joint, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « système d'information santé social ».

Fondé par la Nouvelle-Calédonie, le centre hospitalier territorial Gaston Bourret, le centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet, le centre hospitalier du Nord, la société par actions simplifiée Clinique de l'île Nou-Magnin, ce groupement a pour mission de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie territoriale d'e-santé, sous le pilotage du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les missions du groupement au profit de ses membres et des acteurs sanitaires et sociaux extérieurs (partenaires et/ou clients) comprennent la mise à disposition d'un hébergement et de solutions sécurisés des données de santé, la mise à disposition de moyens sécurisés pour le partage des données de santé, la mutualisation des ressources techniques et médicotéchniques, l'urbanisation, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information de santé selon des référentiels communs, la mise à disposition d'une organisation permettant :

- le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information placés sous la responsabilité du groupement,
- l'innovation numérique en santé (étude, gestion de projet, expertise/conseil, etc...),
- l'application des bonnes pratiques techniques et réglementaires (formations, veilles, assistances fonctionnelles, qualité, accompagnement aux changements, etc.),
- la création d'un service d'information médicale territorial.

La convention constitutive du groupement reconnaît aux provinces et aux organismes de protection sociale une vocation à adhérer. A ce titre, le président du GIP SI2S a proposé, par courrier du 23 août 2024, à la présidente de l'assemblée de la province Sud d'adhérer.

Compte tenu de ses missions en matières sanitaire et sociale, la province Sud a intérêt à participer au groupement. A l'instar des autres membres, cela lui permettra de gagner considérablement en efficacité et d'effectuer des économies substantielles en partageant des données et en mettant en œuvre des processus de traitement basés sur la dématérialisation des feuilles de soins de remboursement des actes pour les bénéficiaires de l'aide médicale, représentant chaque année quelque 360 000 feuilles traitées manuellement par nos agents.

L'impact budgétaire pour la province Sud de l'adhésion au GIP serait limité. Pour 2025, le budget de fonctionnement est prévu à 66 940 000 XPF, pour lequel la contribution provinciale se monterait, compte du volume de feuilles de soins, à 840 000 XPF, représentant 9 % du coût du « hub » de dématérialisation partagé entre les membres du GIP (mutuelles, CAFAT, provinces). Le principal des charges de fonctionnement est financé par le Médipôle, le CHS, le CHN et la clinique.

Pour 2025, les dépenses d'investissement se montent à 67 000 000 XPF, financés en grande partie par la subvention initiale de 140 000 000 XPF versée par la Nouvelle-Calédonie. La contribution provinciale est estimée à 2 000 000 XPF.

Ces coûts seront vite amortis par les économies de personnel permises par la dématérialisation des feuilles de soins.

Il convient donc que *via* son assemblée délibérante, elle formule officiellement sa volonté d'adhérer au groupement d'intérêt public « Système d'information sanitaire social ».

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Dosch et la DPASS.

Dans la discussion générale, Mme Qaeze a souhaité connaître le montant envisagé de l'économie et combien de réduction ou de répartition de postes impliquerait l'adhésion au groupement d'intérêt public « Système d'information santé social » (GIP SI2SS).

En réponse, M. Bergery a indiqué qu'il était trop tôt pour déterminer le nombre de postes économisés mais il est certain qu'une économie en résultera notamment grâce aux objectifs de rapidité et de simplicité des démarches ainsi que d'échanges de données entre l'ensemble des caisses de protection sociale. Actuellement, dix postes gèrent le traitement administratif des feuilles de soins et il n'est pas envisagé de tous les supprimer puisqu'il faudra également effectuer les contrôles administratifs des droits et les contrôles médicaux. Si des postes sont supprimés, cela sera dû aux contraintes budgétaires actuelles et l'évolution du dispositif ne sera visible que courant 2025. M. Dosch a complété ces propos en prenant l'exemple du coût de l'archivage qui représente plus de 2 millions de francs CFP par an pour la collectivité et qui cessera avec les feuilles de soin électroniques. Le coût maximal estimé en frais de maintenance sur la participation de la province Sud concernant le « hub » de dématérialisation partagé entre les membres du GIP SI2SS (mutuelles, CAFAT, hôpitaux, clinique, provinces) serait de 900 000 francs CFP par an. En ce qui concerne l'investissement, l'estimation maximale pour la collectivité serait de 2 250 000 francs CFP annuel. Chacun participera au prorata du volume de feuilles de soins traitées en sachant qu'une partie de l'investissement sera prise sur les subventions que le GIP SI2SS avait reçues du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50%.

Puis, M. Muliava est revenu sur l'intérêt essentiel du GIP SI2SS, accru par la situation actuelle. Il a rappelé que les mutuelles avaient porté ce projet sur la dématérialisation durant la crise Covid-19 et estimaient une économie de 300 à 500 millions de francs CFP grâce à la dématérialisation de la feuille de soins. Cependant, le travail reste colossal dans le domaine de la santé sociale en termes d'économie, de qualité de soin et d'exercice pour les praticiens avant d'arriver à l'objectif de la carte vitale. Cette adhésion au GIP SI2SS va permettre également une montée en compétence pour les agents concernés. M. Muliava a remercié la collectivité de répondre à cette demande d'adhésion au GIP SI2SS créé avec l'Etat en 2020 par le biais du contrat de développement et il faudra certainement solliciter à nouveau l'Etat sur les lourds investissements à venir pour la reconstruction du pays. M. Muliava a formulé le vœu que cette association soit un sanctuaire des collectivités et des acteurs privés mais également un espace de co-construction puisque le projet est fortement bénéfique pour la santé et les usagers.

Mme Kouathé a également salué l'initiative et a demandé des précisions sur les prochaines étapes et notamment au sujet du numéro unique.

M. Dosch a expliqué qu'un texte est en cours au niveau du gouvernement et un travail est fait en concertation entre la direction du numérique et de la modernisation (DINUM) et le GIP SI2SS afin d'avancer sur ce dossier. La problématique concerne l'informatisation de l'état civil calédonien avec la coexistence des droits commun et coutumier. Un travail est engagé avec la DINUM, la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) et la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS) afin de finaliser l'informatisation de l'état civil pour ensuite alimenter ce numéro unique. Pour ce qui est de la feuille de soins et le dossier médical partagé, le numéro unique n'est pas un prérequis bloquant pour permettre le partage de données.

Mme Suve a souligné les bénéfices de cette modernisation de la santé puisque cela faisait

partie des pistes d'économie qui avaient été proposées dans le cadre de la réforme du RUAMM. Le numéro unique rentre pleinement dans la politique de santé avec une réduction d'1,3 milliard de francs CFP envisagée. Cela constitue une vraie valeur ajoutée avec l'évolution du système en termes de contrôle et de qualité des prestations mais également au niveau de l'impact écologique avec une gestion durable des administrations. M. Dosch a précisé qu'il n'y avait nul besoin d'être membre du GIP SI2SS pour utiliser la feuille de soins électronique. L'un des intérêts du GIP SI2SS est également de travailler en concertation avec les médecins afin de faciliter l'adhésion à ce nouveau fonctionnement. Lancé le 13 mai dernier, la feuille de soins électronique est utilisée à ce jour par douze médecins.

Ensuite, M. Blaise est revenu sur le manque de fiabilité de l'état civil coutumier où certaines personnes existent sous différents noms sans qu'un lien soit fait entre leurs différentes identités, parfois du fait du changement de noms lors des adoptions coutumières. Selon lui, l'identification des personnes au travers des prestations sociales avec le numéro unique permettra de mettre à jour les données de l'état civil coutumier car les données des dossiers médicaux sont plus fiables.

En conclusion, Mme Jalabert a souligné l'importance du gain de temps généré avec la facilité d'accès aux données des dossiers médicaux.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Inès Kouathé, Mme Nadine Jalabert, M. Vaimu'a Muliava, M. Julien Tran Ap et Mme Christiane Verger).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de séance a clôturé la réunion à 10 heures 37.

**La doyenne d'âge
de la commission de la santé
et de l'action sociale,
présidente de séance**



Nadine Jalabert